



Doc. 13441
09 avril 2014

La protection des mineurs contre les dérives sectaires

Amendement¹ n° 29

Dans le titre de la résolution, remplacer le mot «sectaires» par les mots suivants :

«de groupes religieux, ésotériques et spirituels».

Déposé par:

ANDERSON Donald, Royaume-Uni, SOC
BENTON Joe, Royaume-Uni, SOC
BINLEY Brian, Royaume-Uni, GDE
DOBBIN Jim, Royaume-Uni, SOC
DONALDSON Jeffrey, Royaume-Uni, GDE

1. 2014 - Deuxième partie de session

